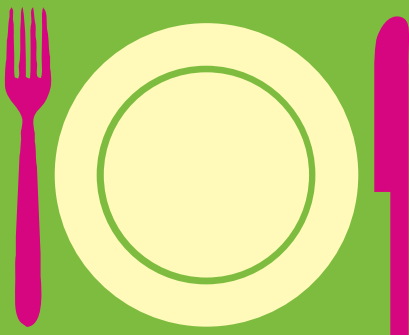


# Restauration scolaire



Tarification année scolaire 2020-2021



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

*#DépartementInnovant*

[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

Innovant



# Restauration scolaire

Le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre une politique sociale pour la restauration scolaire à destination des familles les plus modestes.

**L'inscription à la restauration se fait auprès du collège.**

Sauf cas exceptionnel, un seul justificatif vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Si vous n'en disposez pas, rapprochez-vous du collège concerné.

## TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Quotient familial mensuel minimum en €	Quotient familial mensuel minimum en €	Tarif appliqué par repas	Tarif journalier internat
0	180	0,64 €	1,44 €
181	330	1,50 €	3,36 €
331	480	2,35 €	5,29 €
481	630	3,10 €	6,97 €
631	780	3,96 €	8,89 €
>780		4,28 €	9,61 €

Tarif passager > 6,73 €

**Retrouvez toutes les informations et les menus sur**  
**[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)**